

Foire Eco-Bio-2024 Alsace, 12 mai 2024

Présentation sur Stocamine

Texte de Marcos Buser, Senior Scientist, Zürich

Stocamine : Débat d'un système en délinquance

Commençons par un constat : la probabilité que la fermeture du site toxique de Stocamine puisse encore être empêchée par des recours et des décisions de justice est très faible. Il faut l'admettre et de ce fait il faut donc partir aujourd'hui du principe que les accès au bloc 15 et aux entrées aux galeries seront bétonnés et que l'Etat français et ses administrations ont obtenu gain de cause dans leur projet de fermeture. Il est donc temps de faire le bilan d'une histoire qui s'étend sur au moins trois décennies. Quatre aspects sont, à mon avis, au premier plan de cette rétrospective :

a) Le problème fondamental de la gestion des déchets

Depuis près de 200 ans, notre monde industrialisé produit des poisons hautement toxiques qui sont stockés sans traitement dans divers dépôts - mines, décharges, carrières à ciel ouvert, etc. L'histoire du stockage de ces déchets hautement toxiques est une histoire d'échec. Afin d'éviter ou du moins de réduire l'impact négatif sur les eaux souterraines utilisées par l'homme, les institutions responsables ont tout simplement commencé à enfouir les déchets dans des couches de terre plus profondes. Quoi de mieux pour cela que d'anciennes mines de sel en fin de vie ? Comme nous le savons aujourd'hui, notamment grâce au dossier Stocamine, ces substances toxiques seront à nouveau expédiées du sous-sol par l'eau qui s'infiltré dans le dépôt et qui se retrouvera ainsi dans l'environnement utilisé par nos descendants. Que ce soit dans 200, 500 ou mille ans ou plus tard. La pollution de la nappe phréatique de la vallée du Rhin est un fait que toutes les institutions et tous les collègues d'experts reconnaissent à l'unisson. Les effets néfastes de cette pratique de

stockage sont donc simplement reportés à l'avenir, au détriment des générations futures. Notre société industrielle laisse donc sans grande inquiétude à notre postérité des cocktails hautement toxiques dans le sous-sol. Au lieu de traiter de tels déchets et de les immobiliser réellement, les substances toxiques ont simplement été emballées et placées dans des sacs ou des fûts dans une mine en mauvais état. Cette pratique va à l'encontre non seulement de toute notion de durabilité, mais aussi de toute notion d'équité intergénérationnelle, telle qu'elle est également défendue en France par le Conseil constitutionnel. Stocamine montre en ce sens l'aberration des stratégies de gestion des déchets mises en place jusqu'à présent et constitue en ce sens un retour à une politique de gestion des déchets totalement dépassée. Il est urgent que notre société développe de nouvelles pratiques en matière de gestion des déchets, et tout particulièrement des déchets industriels hautement toxiques.

b) Les contraintes et les manipulations ont déterminé le dossier Stocamine dès le début.

La manipulation a accompagné ce dossier et a été une constante sur toute la durée du projet. L'idée de la réversibilité des décisions – tout court la réversibilité - était au premier plan au début du projet Stocamine. Mais cette condition de sécurité fondamentale n'a été utilisée que pour ouvrir la porte à la création du stockage souterrain. Malgré toutes les belles promesses - on se souvient des déclarations de Pierre Franck Chevet, alors directeur de la Drire puis président de l'ASN, selon lesquelles la réversibilité était une obligation - les institutions compétentes n'ont jamais sérieusement pensé à la récupération des déchets stockés. La conception de l'installation, avec ses galeries de stockage étroites et au positionnement compliqué, n'était pas du tout adaptée à la récupération des déchets en cas de décision de leur reprise. Dès le deuxième jour d'exploitation, il existe des preuves, que des déchets toxiques interdits ont été stockés à Stocamine. Dès le deuxième jour. Ces déchets - il s'agit de 3 lots issus de la société Clariant à Bâle - ont dû être déstockés un an et demi après leur mise en dépôt par décision du préfet. Tout cet épisode est resté totalement opaque jusqu'à aujourd'hui. Comment se fait-il que le préfet ait exigé la reprise des déchets en l'espace de 5 jours près de deux ans et demie

après leur stockage illégal ? Pourquoi seulement après deux ans et demi ? Nous savons qu'il a fallu sept mois pour que les déchets soient récupérés. Un effort considérable pour un coût absurde. Et ainsi de suite : jusqu'à la fin peu glorieuse de Stocamine après l'incendie de septembre 2002. Là aussi, une fois de plus : des déchets stockés illégalement, qui sentaient terriblement mauvais selon les déclarations de toutes les personnes impliquées dans le transport et le stockage. Et après ce shutdown, la modification de la loi, adaptée par la petite porte en février 2004 à l'Assemblée nationale, qui permettait désormais de laisser définitivement les déchets en profondeur. Au cours des 20 années suivantes, les institutions compétentes ont tout fait pour empêcher que cette réversibilité mille fois promise soit appliquée. Les institutions ont mandaté des comités d'experts et des experts complaisants pour défendre la position officielle de ces autorités. Comme des risques miniers importants qui rendraient de facto impossible un déstockage. Mais entre 2015 et 2017, ces mêmes déchets ont été extraits sans problème majeur et surtout sans accident.

c) L'opérateur - l'État français - a échoué.

Ce constat est étayé par de nombreux exemples. L'Etat et ses institutions ont pris parti pour les producteurs de déchets toxiques et contre la population du site et de la région. Il a surtout pris parti contre les intérêts de l'environnement et, en ce sens, contre ceux des générations futures. Ce qui est particulièrement dramatique, c'est que des agissements clairement illégaux, voire criminels, doivent être tolérés et effacés. Les résultats de l'enquête menée par la police environnementale de l'Oclaes (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) étaient sans équivoque. Divers mineurs ont confirmé à ces autorités d'enquête que des déchets avaient été déversés illégalement dans la décharge, comme des déchets médicaux infectieux ou des hydrocarbures liquides (huiles usagées, etc.) - ces deux types de déchets étant strictement interdits par la liste négative de Stocamine. L'enquête a été interrompue et le service spécialisé a été muselé.

Même scénario pour le bloc 15, qui n'a mystérieusement jamais été examiné, sous prétexte qu'il était bien trop dangereux d'y pénétrer. Même les enquêteurs ont été empêchés en 2004 d'enquêter sur ce qui s'était passé dans le bloc 15.

Il en va de même pour la défense de la stratégie d'encapsulation, qui a systématiquement nié qu'un retrait était techniquement possible et acceptable en termes de risques.

En substance, l'État français et ses administrations ont échoué. Un système en délinquance s'est entre-temps établi, qui sert les intérêts unilatéraux des producteurs de déchets fautifs. Un fiasco pour un Etat qui prétend protéger les intérêts et la santé des citoyens. Une débâcle politique également pour un Etat qui fait fi des intérêts plus ou moins intégraux de la région et qui impose ses intérêts par des moyens délinquants et répréhensibles. Un tel Etat a définitivement perdu sa crédibilité.

d) Le dossier Stocamine peut-il donc être considéré comme clos ?

C'est une question essentielle pour l'avenir. Si l'Etat français pense que le dossier Stocamine est banni du débat public, il se trompe. Le débat sur les déchets radioactifs à Bure - et dans de nombreux autres endroits où les déchets doivent être enfouis - porte précisément sur cette question. Là aussi, l'État devra donner des garanties, au sens de promesses de réversibilité, pour que les déchets puissent même être enfouis en profondeur. Mais la population locale et régionale y croira-t-elle encore, après l'expérience de Stocamine ?

Probablement pas. Il faut se préparer à ce débat. Stocamine symbolise l'échec de cette stratégie de gestion des déchets et le manque de crédibilité de l'Etat.

Et l'enjeu est encore bien plus important. Comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit bien plus fondamentalement du modèle actuel de la société de consommation industrielle, qui se permet de vivre au détriment de l'avenir, particulièrement dans le domaine de la gestion des déchets. Si l'on considère les problèmes de Plastic-Planet, les sites de déchets et de pollution disséminés dans tout le paysage, la pollution diffuse de nos habitats jusqu'aux régions polaires, les pollutions et les risques liés aux bassins d'écoulement et aux terrils des mines, etc..., on peut se rendre compte qu'un tel modèle d'empoisonnement lent et croissant de l'environnement ne peut pas continuer ainsi. En ce sens, Stocamine fait figure de mémorial pour une conception totalement dépassée de la gestion des déchets. Ce qu'il nous faut, ce sont de

nouveaux modèles de gestion de nos produits, en premier lieu une autre technique ménageant les ressources et utilisant nettement moins de substances toxiques, d'autres possibilités de recyclage, comme le prévoit une économie circulaire, lorsque des substances toxiques sont présentes, d'autres possibilités de traitement et d'immobilisation, afin que nous puissions mettre en œuvre la durabilité dans la gestion des déchets. Mais ce dont nous avons surtout besoin, c'est d'un État avec des institutions auxquelles nous pouvons faire confiance. Qui assument les erreurs et qui prennent parti pour les victimes potentielles, et non pour les grands intérêts étatiques ou privés qui profitent de ce privilège unilatéral au détriment des générations futures.